



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 14 / 11 / 2024

Dossier complet le : 14 / 11 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0375

1 Intitulé du projet

Construction de 4 bâtiments comprenant 156 logements, des locaux d'activités bruts et 300 places de stationnement avec démolition de l'existant sur un terrain sis avenue du 1er bataillon infanterie de Marine du Pacifique/ avenue Tristan Flora à la Garde (83).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BOUYGUES IMMOBILIER

Raison sociale

SA

N° SIRET

5 6 2 0 9 1 5 4 6 0 1 3 9 7

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

JURADO

Prénom(s)

Jérémy

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39 - Travaux, construction et opération d'aménagement	a) création de 12708 m ² de surface de plancher (>10 000m ²).
41 - Aire de stationnement	a) aire de stationnement des locaux d'activités de 61 places ouvertes au public

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site d'étude présente une surface de 9165 m² et est actuellement occupé par 4 habitations individuelles, un garage Renault, un bâtiment Orange . L'ensemble de ces éléments (sauf le nœud technique télécom existant au centre du projet) sera démolí conformément au planning établi par l'écologue (cf. Annexe sup 5).Après démolition, le projet prévoit la création de 4 bâtiments allant du R+2 au R+5 ayant un niveau de RDC commun. Le RDC commun accueillera des stationnements, les 2 locaux d'activité classés ERP (garage et commerce), les réserves, locaux O.M, locaux vélo et les locaux techniques. Une partie du R+1 sera dédiée aux stationnements. La résidence de 156 logements répartis en 4 plots de bâtiment disposés en quinconce ouvert sur l'extérieur repose sur une dalle végétalisée permettant d'écarter les bâtiments et de créer des espaces communs comme une aire de jeu. 26 arbres de hautes tiges (contre 6 actuellement) seront plantés en RDC et créeront un écran entre la voie publique et le projet.

Afin de permettre de re-loger rapidement le garage Renault au sein des locaux d'activé projet, le projet sera phasé en 3 s'étalant de 2025 à 2028. phase 1 : démolition des maisons et création des bâtiments A et B accueillant le futur Renault, 2eme phase ; démolition du Renault et création du bâtiment C ; 3eme phase: Création du bâtiment D.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à un programme mixte complexe permettant de faire coexister plusieurs fonctions au sein d'un même espace et de re-localiser un commerce existant (Garage Renault) au sein de l'opération. Il a été défini afin de répondre aux objectifs suivants :

- redonner un sens dimensionnel aux 3 avenues qui bordent le projet, dans l'esprit étymologique du 19ème siècle "Largeur - hauteur - longueur" ;
- de ne pas avoir d'appartements mono-orientés au nord "pour donner suite aux nouvelles et futures directives énergétiques" ;
- éviter d'avoir des immeubles face au mistral en choisissant le bon positionnement géographique,
- éviter d'avoir des immeubles face aux nuisances de la circulation des avenues pénétrantes de la ville en optant pour un implantation favorable,
- choisir une hauteur variable des immeubles pour donner une échelle plus urbaine (de l'immeuble village R+2 à l'immeuble de ville R+5). Cette association d'échelle dynamisera fortement des avenues d'entrée du village et sa périphérie proche.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet sera divisé en 3 phases afin de permettre le transfert du garage Renault et la délocalisation des locaux d'Orange:

- PHASE 1 (2025 - période selon calendrier écologie): Démolition des habitations individuelles et création de 1/3 du RDC et réalisation du gros œuvre des bâtiments A et B accueillant le futur Renault, livraison de bureau d'activité 1 relatif au garage renault
- PHASE 2 (2026 - période selon calendrier écologie): Démolition du garage existant et relocalisation dans le bureau d'activité n°1, prolongation du RDC au 2/3 pour le gros œuvre du Bâtiment C, second œuvre bâtiment A et B,
- PHASE 3 (2027 - période selon calendrier écologie): Démolition du bâtiment Orange existant en préservant le nœud Télécom et finalisation du RDC pour créer le gros/second œuvre du bâtiment D et finalisation de l'ensemble des bâtiments.

Le bassin de rétention des eaux pluviales sera réalisé lors de la phase 1 et permettra un rejet régulé au réseau pluvial permettant de compenser l'imperméabilisation.

L'absence de sous-sol limite les travaux de terrassement.

Le projet sera certifié NFHQE. De plus, des mesures complémentaires relatives à un chantier fiable nuisance (bruit, vibration, émission lumineuse) seront mises en œuvre (cf. Annexe sup 5)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, il est prévu de répartir les logements ainsi : 1T1 ; 78 T2 ; 46T3 ; 23 T4 ; 5T5 ; 3T6 permettant de loger entre 300 et 400 personnes. L'offre de stationnement de 300 places a été estimé en conséquence afin de permettre le stationnement des résidents, des usagers des commerces et de relocaliser le parc de stationnement de 15 places existant et démoli.

L'activité du garage Renault sera maintenue tout au long des travaux et en phase exploitation.

L'accès véhicules léger s'effectuera depuis l'avenue Tristan Flora. Les livraisons pour l'activité n°2 se feront par une entrée dédiée depuis l'avenue du 1er bataillon. Les entrées piétonnes s'effectueront sur les 2 avenues.

Conformément aux avis reçus lors de l'instruction du permis de construire, le projet sera raccordé au réseau public. (cf. annexe sup 3)

Le site d'étude se trouve au 2/3 en zone inondable d'après le PPRI de La Garde. La cote de plancher se trouve à 24.95 m NGF (contre une cote minimale de 24.70 m NGF imposée par le PPRI.)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire. Le permis a été délivré par la commune sous le n°PC 083 062 23 10039 en date du 28/03/2024.

Un dossier loi sur l'eau concernant les rubriques 2.1.5.0 et 3.2.2.0 sera prochainement déposé pour instruction à la DDTM.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette foncière	9165 m ²
Surface de plancher	12708 m ²
Place de stationnement totales	300 places
dont places de stationnement ouvertes au public	61 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : avenue Tristan Flora

Lieu-dit : _____

Localité : La Garde

Code postal : 8 3 1 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 6 ° 0 1 ' 5 3 " 8 Lat. : 4 3 ° 1 3 ' 0 0 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

D'après le PLU en date du 14/06/2023, le site d'étude se trouve en zone UC1.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve à 600 m de la Znieff de type 2 n°930012494 nommé "Plans de la Garde et du Pradet".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de la Garde appartient à l'aire d'adhésion du parc national de Port Cros.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Garde est concernée par un PPBE approuvé le 04/03/2019 qui concerne les routes départementales. D'après la carte du Classement sonore des infrastructures de transports terrestres, l'avenue de l'infanterie de Marine, bordant la partie nord-ouest du site est de classe 4 et la RD29 de 3eme catégorie. Une analyse acoustique a été réalisée et est disponible en annexe sup 10.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de la Garde est doté d'un Plan d'Exposition au Risque approuvé le 17/12/2020 pour les mouvements de terrain et les inondations.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé. L'analyse du zonage du PER vis à vis du site d'étude et de la compatibilité du projet est disponible en annexe sup 9.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve à plus de 100 m de la station essence Intermarché référencée BASIAS PAC 8302775.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve à 800m de la ZSC FR9301608 "Mont Caume - Mont Faron domaniale des Morières".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En estimant une occupation de 368 résidents, soit (1 personne/T1 ; 1.5 personne/T2; 2.5 personnes/T3 ; 4 par T4 ; 5 par T5 et ; 6 T6) et 10 salariés par locaux commerciaux ainsi que 520 visiteurs pour les locaux d'activité, la consommation journalière est estimée à 77.40 m ³ /jour. Le projet est raccordable au réseau AEP communal (cf. annexe sup 3).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a pas de sous-sol. Seul le terrassement du bassin de rétention pourra être ponctuellement en interaction avec la nappe. Les mesures de gestion et le planning sera adapté pour limiter les interactions.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conformément au PER, afin de réaliser le projet et de caler le plancher à une cote compatible avec, des matériaux d'apport seront nécessaires, ils seront compensés par la création d'un volume de déblais similaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé aux réseaux EU et AEP communal (cf.annexe sup 3)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que le site d'étude se trouve en centre-ville, un diagnostic écologique a été réalisé (cf. annexe sup 6). Ce diagnostic écologique conclut que les bâtiments à démolir ne sont pas des gîtes pour l'hibernation des chiroptères mais qu'ils peuvent accueillir du transit. Des tarentes de maurétanie ont été repéré sur les maisons. L'avifaune contactée ne présente pas d'espèce protégée et il n'y a pas de corridors de vol ou écologique. Ainsi, la mise en œuvre de mesures ERC permettront d'interdire toutes perturbations d'espèce.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parcellaire de projet se trouve dans le centre-ville densément urbanisé de La Garde. Pour cette raison, il est peu probable que la faune pour laquelle la ZSC du Mont Caume- Mont Faron-Forêt domaniale des Morières a été désigné, fréquente le site de projet et ses abords.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est classé en zone UC et Up au PLU.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune non concernée.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'annexe sup 9 permet d'apprécier le projet et sa compatibilité vis à vis du P.E.R approuvé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de qualité de l'air a été réalisée et complétée. Ces éléments sont disponibles en annexe sup 7.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait de la création de logements et de locaux de commerciaux, le projet générera des déplacements. Une étude de trafic incluant des comptages routier et une modélisation a été réalisée et met en évidence que le projet n'a pas d'incidence significative sur les trafics aux abords du site. Suite au projet, les réserves de capacité des carrefours sont préservées avec à minima 30 % de réserve sur le carrefour le plus sollicité. Des améliorations vis à vis du fonctionnement actuel des feux aux abords sont proposés. (phasage)
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet global pourra être source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maîtriser pour limiter les incidences sur les avoisinants.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve aux abords d'axes de circulation. Une étude acoustique a été réalisée et est disponible en annexe sup 10.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération n'est pas concernée par l'émission d'odeurs particulières. Les bâtiments seront raccordés au réseau d'assainissement collectif géré par TPM.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet global pourra engendrer ponctuellement et temporairement des vibrations en phase travaux, plus particulièrement lors des démolitions et de la réalisation des fondations des bâtiments.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éclairages seront de type LED couleur ambre de puissance équivalente à 70 watts maximum et dirigés du mieux possible vers le sol, avec un cône réduit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des effluents EU de type domestique et des EP. Le garage sera équipé de cuve de récupération et de séparateur à hydrocarbures.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé aux réseaux EU et EP (après régulation) conformément aux avis des concessionnaires sur le permis de construire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, les déchets et excédents de toute nature (enrobés, gravats, matériaux de démolitions de l'existant...) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifiques pour être triés et revalorisés. Les déchets non valorisables seront ensuite évacués dans des décharges agréées. En phase exploitation, le projet générera des ordures ménagères.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est classé en zone UC et Up au PLU

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La gestion des eaux pluviales sera régulée par un bassin de rétention / restitution.

Les volumes des déblais/remblais seront équilibrés sur site afin de ne pas créer de volume supplémentaire en zone inondable. Les déchets de démolition des bâtiments existants seront triés, recyclés et une partie sera évacuée en décharge appropriée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'implantation du projet et les infrastructures alentours permettent de favoriser les modes de déplacement doux et donc de limiter la pollution atmosphérique liée au trafic. Afin d'inciter les usagers de la résidence et des locaux d'activité, des locaux vélo dédiés de grande capacité ont été intégrés au projet.

Afin de lutter contre la dégradation de la qualité de l'air, le projet a été conçu pour augmenter le nombre d'arbres de hautes tiges en pleine terre positionnés de manière à créer un écran entre le projet et les accès de trafic.

Actuellement, seuls 6 sont présents et à l'état projet 26. De plus, aux vues des modélisations et du projet, celui-ci est compatible et évite au maximum l'exposition de nouvelles populations à des concentrations élevées de polluants à l'horizon 2030 (cf. annexe sup 7b)

Le chantier sera conforme à la norme NFHQE et donc prendra toutes les mesures pour être un chantier propre (tri, gestion des engins, limitation du bruit, kit anti pollution, lavage des roues, limitation des poussières et vibration).

De plus, afin de préserver les chiroptères et reptiles, le planning des travaux a été adapté. Un protocole de démolition, avec la mise en œuvre de spot puissant en direction des façades a été défini afin d'éviter que les chauve souris gîtent.

Afin de compenser l'imperméabilisation du site et les remblais en zone inondable, un bassin de rétention/restitution des eaux sera mis en place. Ce bassin sera géré par une ASL et curé à minima tous les 2 ans ou après un épisode pluvieux significatif ou bien une inondation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De nombreuses études complémentaires concernant les volets hydraulique, écologique, trafic et pollution atmosphérique, acoustiques ont été menées par le maître d'ouvrage et concluent que les incidences du projet assorties des mesures proposées sont faibles à négligeables.

Le maître d'ouvrage s'engage à appliquer les mesures décrites en phase travaux et à maintenir les ouvrages et végétaux détaillés au permis de construire.

Au regard de ces éléments et des études actuelles réalisées, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	1) Plans du permis de construire 2) Notice descriptive	<input type="checkbox"/>
2	3) Avis sur raccordement du projet - avis PC 4) Insertion du projet 5) Chantier faible nuisance - Affiche	<input type="checkbox"/>
3	6) Diagnostic écologique 7) a Etude de qualité de l'air - 7) b complément à l'étude de qualité de l'air 8) Etude de trafic	<input type="checkbox"/>
4	9) Analyse hydraulique et respect du P.E.R 10) a Classement acoustique du projet - 10) b Note acoustique	<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

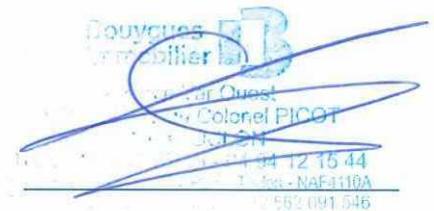
Nom JURADO

Prénom JEREMY

Qualité du signataire DIRECTEUR DES OPERATIONS

À TOULON

Fait le 13/11/2024



Douglas Immobilier
Colonel PICOT
04 12 15 44
NAF110A
052 091 546

Signature du (des) demandeur(s)